



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

EB.AIR/WG.5/74  
7 octobre 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR LA POLLUTION  
ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Groupe de travail des stratégies et de l'examen

**RAPPORT DE LA TRENTE-QUATRIÈME SESSION**

**Introduction**

1. La trente-quatrième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen s'est tenue à Genève du 18 au 20 septembre 2002.
2. Ont assisté à la session des représentants des Parties à la Convention énumérées ci-après: Allemagne, Arménie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Ukraine et Communauté européenne (CE).
3. Ont en outre assisté à la session des représentants du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie électrique (UNIPED) et de l'Union mondiale pour la nature (UICN). Y ont participé également les centres de l'EMEP ci-après: Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI), Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E) et Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O).
4. La session était présidée par M. R. BALLAMAN (Suisse).

Les documents établis sous les auspices ou à la demande de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance aux fins d'une distribution GÉNÉRALE doivent être considérés comme provisoires tant qu'ils n'ont pas été APPROUVÉS par l'Organe exécutif.

## **I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

5. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire reproduit dans le document EB.AIR/WG.5/73.

## **II. PROJET D'INSTRUMENT JURIDIQUE SUR LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE BASE**

6. Le secrétariat a rappelé aux délégations qu'à sa dix-neuvième session, l'Organe exécutif avait décidé d'achever ses travaux sur le financement à long terme des activités de base à sa vingtième session et d'apporter une contribution sur ce sujet à la Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», prévue à Kiev en mai 2003. Il a donné un aperçu de l'état des contributions financières volontaires aux activités de base autres que l'EMEP versées en application de la décision 2001/5 de l'Organe exécutif. Au 1<sup>er</sup> septembre 2002, un peu plus de 10 % des contributions en espèces recommandées pour 2002 avaient été reçues par le fonds d'affectation spéciale. Le tableau présenté n'incluait pas les contributions faites par les Parties directement aux centres, le secrétariat n'en étant pas informé. Le secrétariat a également signalé au Groupe de travail que l'Azerbaïdjan avait récemment ratifié la Convention, devenant ainsi la 49<sup>e</sup> Partie à cet instrument.

7. Le Président a attiré l'attention des délégations sur les travaux de la réunion des chefs de délégation, tenue les 25 et 26 avril 2002 (EB.AIR/WG.5/72). Un avant-projet révisé de protocole (annexe I) et un projet de décision (annexe II) figuraient en annexe au rapport de la réunion pour servir de base à l'élaboration d'un rapport à l'Organe exécutif.

8. Le Groupe de travail a adopté le rapport sur la réunion des chefs de délégation (EB.AIR/WG.5/72).

9. M. H. GREGOR (Allemagne), Président du Groupe de travail des effets, a présenté le budget des Programmes internationaux concertés (PIC), qui relèvent du Groupe de travail des effets. Le budget annuel des activités axées sur les effets ne couvrait que les activités essentielles de coordination, le coût total des travaux étant estimé à quelque 40 millions de dollars des États-Unis par an. Les PIC coordonnaient les travaux de plus de 40 Parties participantes. M. Gregor a remercié les pays chefs de file des PIC de leur soutien constant et a engagé le Groupe de travail des stratégies et de l'examen à élaborer le plan financier dans une perspective à long terme.

10. M. M. AMANN (CMEI) a expliqué que le CMEI comptait sur les contributions volontaires pour pouvoir mener à bien ses travaux. Il a exprimé sa gratitude aux Parties qui avaient contribué, directement ou par le biais du fonds d'affectation spéciale, aux travaux du Centre. Il a fait observer que l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA) avait réduit son budget et que cela aurait des incidences sur l'appui qu'il pourrait fournir au CMEI. Cependant, un important contrat avait été attribué par la Communauté européenne, et une bonne partie des travaux qui seraient également utiles à l'examen du Protocole de Göteborg pourraient être ainsi financés.

11. Comme cela a été annoncé lors de la réunion des chefs de délégation (EB.AIR/WG.5/72, par. 19), le Président a demandé à chaque délégation à tour de rôle de faire part de sa position à l'égard du protocole et de faire savoir si elle était prête à le signer.

12. Toutes les délégations ont fait part de leur position. Dans leur grande majorité, les Parties ont indiqué qu'elles devraient normalement être prêtes à signer à Kiev le protocole tel que présenté dans le rapport de la réunion des chefs de délégation (EB.AIR/WG.5/72, annexe I), ou qu'elles étaient d'ores et déjà prêtes à le faire. Certaines ont indiqué que leur position officielle ne pourrait être exprimée que lorsque le texte final du protocole serait disponible. D'autres ont attiré l'attention sur les changements intervenus dernièrement au sein de leur gouvernement ou sur des élections à venir qui appelleraient, ou pourraient appeler, un réexamen de leur position. Un certain nombre de délégations ont fait observer que si elles étaient favorables à la signature d'un protocole, leur position dépendait de l'importance de l'appui dont bénéficierait le protocole et de la participation des principaux bailleurs de fonds.

13. Un certain nombre de délégations ont fait savoir que, sur le principe, elles n'étaient pas en mesure d'appuyer un protocole de financement et qu'elles ne comptaient pas modifier leur position au cours des mois à venir. Elles ont néanmoins réaffirmé leur soutien aux activités de base relevant de la Convention et ont souligné qu'elles continueraient d'apporter aux travaux des ressources financières ou autres.

14. Un certain nombre de délégations ont proposé des amendements supplémentaires à l'avant-projet de protocole. Une délégation a dit déplorer que l'annexe I du protocole ne prévoyait aucun centre en Europe orientale. Elle a été d'avis aussi que l'on rendrait le protocole plus attrayant si l'on énumérait certains avantages directs pour les Parties, tels que l'accès aux bases de données des centres.

15. Compte tenu des positions exprimées, le Groupe de travail:

- a) A noté qu'aucun consensus ne s'était encore formé autour du protocole;
- b) A décidé de soumettre à l'Organe exécutif:
  - i) Le texte de l'avant-projet de protocole figurant à l'annexe I du document EB.AIR/WG.5/72, en notant que c'était là le meilleur projet qui puisse être produit pour l'heure;
  - ii) Le projet de décision de l'Organe exécutif sur le financement des activités de base figurant en annexe;

c) A recommandé à l'Organe exécutif d'adopter le projet de décision et le rapport à la Conférence ministérielle de Kiev sur les résultats de ses travaux, et de solliciter un appui ministériel à l'application intégrale de la décision.

16. Les délégations danoise et néerlandaise ont déclaré qu'elles déploreraient profondément que la double approche, à savoir un protocole prévoyant des contributions obligatoires et une décision sur des contributions volontaires, n'ait pas rallié un soutien suffisant. Elles se sont inquiétées de l'avenir de l'appui scientifique à l'examen du Protocole de Göteborg et des autres protocoles.

17. Au cours du débat sur l'appendice II du projet de décision, le Groupe de travail a pris note des préoccupations exprimées par la Fédération de Russie concernant l'inscription d'un chiffre précis pour sa contribution exprimée en pourcentage dans la deuxième colonne dudit appendice. Il a été décidé, par souci de faire avancer les travaux lors de la vingtième session de l'Organe exécutif, qu'il conviendrait d'inscrire entre crochets la contribution envisagée de la Fédération de Russie et d'ajouter une note en bas de page indiquant que l'Organe exécutif reviendrait sur cette question lors d'une session ultérieure.

18. Le Groupe de travail a noté par ailleurs qu'il faudrait mettre le projet d'appendice à jour en y ajoutant l'Azerbaïdjan qui était devenue Partie à la Convention et en inscrivant les pourcentages calculés sur la base du barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour 2003.

### III. PRÉPARATIFS DE L'EXAMEN DU PROTOCOLE DE GÖTEBORG

19. Le secrétariat a informé le Groupe de travail qu'avec les ratifications du Danemark, de la Norvège et de la Suède en 2002, qui s'ajoutaient à celle du Luxembourg en 2001, le nombre de ratifications s'élevait désormais à quatre. Plusieurs délégations ont rendu compte de leurs procédures de ratification. Neuf délégations ont déclaré que leurs procédures de ratification seraient en principe achevées avant la fin de 2003.

20. Le Président du Groupe de travail des effets a rendu compte de l'état d'avancement des travaux sur l'acidification, l'eutrophisation, l'ozone et les particules, en se référant aux documents EB.AIR/WG.1/2002/2 et 3. Il a souligné qu'à la suite des réunions récentes du Groupe de travail des effets et de l'Organe directeur de l'EMEP, il était apparu que tous les travaux nécessaires seraient réalisés comme prévu. Il a mentionné la poursuite de l'actualisation de la base de données sur les charges critiques, l'amélioration de la qualité et de la comparabilité des données et la tendance à l'application d'une modélisation dynamique qui faciliterait notamment une détermination de l'ampleur du décalage entre les variations observées dans l'évolution des dépôts et la reconstitution des écosystèmes.

21. M. Gregor a également attiré l'attention sur le rapport technique relatif à l'impact économique de la pollution par l'ozone sur le rendement des cultures en Europe (EB.AIR/WG.1/2002/10) et a fait le point sur l'élaboration des méthodes de calcul des charges critiques pour l'ozone. Le rapport concernant les effets des particules sur la santé établi par l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique serait mis à jour d'ici à 2003 avec l'appui de la Commission européenne et un rapport sur les effets de l'ozone sur la santé devait être établi d'ici à 2003-2004. Le Groupe de travail des effets avait décidé d'élaborer pour 2004 un rapport de fond sur l'évaluation des effets de la pollution atmosphérique et de leurs tendances constatées, qui devrait contenir des renseignements utiles pour l'examen du Protocole. M. Gregor a demandé l'aide du Groupe de travail des stratégies et de l'examen, en particulier par l'intermédiaire de son réseau d'experts des avantages et des instruments économiques (NEBEI), pour évaluer les effets économiques de la pollution atmosphérique.

22. La délégation néerlandaise a rendu compte des préparatifs de l'atelier suivant du NEBEI, consacré à l'évaluation économique des effets sur l'écosystème, qui aurait lieu les 2 et 3 octobre 2002 à Scheveningen (Pays-Bas), et elle a communiqué un programme préliminaire. Le Groupe de travail des effets et ses PIC avaient été invités et ils pourraient mettre à profit cet atelier pour y obtenir un appui aux travaux sur le rapport de fond.

23. La délégation suédoise a informé le Groupe de travail de l'intention du PIC-Matériaux d'axer, davantage ses travaux sur les dégâts causés par la pollution atmosphérique au patrimoine culturel. L'Italie avait accepté de créer un centre secondaire pour cette tâche.

24. M. A. ELIASSEN (CSM-O) a informé le Groupe de travail de certaines activités pertinentes intéressant l'EMEP. Cette année, l'EMEP avait célébré son vingt-cinquième anniversaire et était en train d'élaborer un rapport pour évaluer les données, en particulier les données de surveillance, recueillies tout au long de son existence. Le rapport serait achevé en 2004 et l'EMEP avait accepté de collaborer avec le Groupe de travail des effets à cette fin. Le CSM-O avait beaucoup progressé dans l'élaboration d'un modèle eulérien unifié couvrant l'acidification, l'ozone et les particules. Cette élaboration devrait, pour l'essentiel, être achevée d'ici à la fin de l'année de sorte que les résultats préliminaires pourraient être disponibles pour les modèles d'évaluation intégrée en 2003 pendant que la validation du modèle se poursuivait. Les relations source-récepteur susceptibles d'être utilisées pour débattre des grandes orientations devraient être disponibles en 2004. Le Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC) était en train d'évaluer la stratégie de surveillance de l'EMEP. Ce dernier attendait une proposition qui adopterait une démarche plus différenciée tendant à ce que le CCQC recommande des tâches de surveillance différentes à différentes Parties pour assurer une large couverture de la région de l'EMEP.

25. La délégation allemande a informé le Groupe de travail des préparatifs de l'atelier de l'EMEP sur la pollution atmosphérique à l'échelle de l'hémisphère organisé à Bad Breisig (près de Bonn, en Allemagne) conjointement avec les États-Unis. Cet atelier faisait suite à l'atelier consacré au thème «Données d'observation et modèles: le transport de photo-oxydants, de particules et de brumes à travers l'Arctique et l'Atlantique Nord», qui s'est tenu à Palisades, New York (États-Unis), du 12 au 15 juin 2001 (EB.AIR/GE.1/2001/11).

26. La délégation néerlandaise a appelé l'attention sur l'adoption par l'Organe directeur de l'EMEP des directives pour l'estimation et la communication des données d'émission (EB.AIR/GE.1/2002/7). Elle a noté que les directives pourraient entraîner, pour certaines Parties, une modification du niveau estimé des émissions et, dans certains cas, compromettre la capacité d'une Partie de satisfaire à son plafond d'émissions en vertu du Protocole de Göteborg. Le secrétariat a expliqué qu'aux termes du Protocole [art. 7, par. 1 b) iv)], une Partie pouvait communiquer des informations sur toute circonstance exceptionnelle justifiant des émissions momentanément supérieures aux plafonds, cela pouvant s'appliquer aux changements de méthodes pour estimer les émissions. De plus, les directives distinguaient dans certains cas entre les données d'émission communiquées à des fins de modélisation par l'EMEP (cas dans lequel on avait besoin d'une série cohérente de données) et celles communiquées aux fins du respect des obligations, pour lesquelles il était possible de choisir une méthode adaptée à la situation nationale. À cet égard, la délégation suédoise a signalé qu'un atelier sur la validation et l'évaluation des inventaires des émissions atmosphériques aurait lieu prochainement à Göteborg (suède), du 14 au 16 octobre 2002.

27. M. R. MAAS (Pays-Bas), Président de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, a rendu compte de l'état d'avancement des travaux (EB.AIR/WG.5/2002/1), notamment les résultats de la vingt-septième réunion de l'Équipe spéciale, qui s'était tenue à Oslo du 13 au 15 mai 2002, et de l'atelier sur le traitement des incertitudes dans les modèles d'évaluation intégrée, tenu au siège de l'IIASA, les 24 et 25 janvier 2002. Une série complète

de documents et de communications pouvaient être consultés sur l'Internet à l'adresse suivante: [www.unece.org/env/tfiam](http://www.unece.org/env/tfiam). M. Maas a appelé l'attention sur l'examen des variables cibles et autres produits de la modélisation utiles pour l'élaboration de la politique générale. Le CMEI était en train d'élaborer le scénario de base et l'évaluation intégrée du programme «Air pur pour l'Europe» (CAFE) de la Commission européenne. Les travaux concernant le scénario de base du CAFE devaient être achevés en septembre 2003 et les communications nationales étaient attendues d'ici à la fin de 2002. Par ailleurs, le modèle RAINS devait faire l'objet d'un examen collégial en collaboration avec la Commission européenne. Un atelier sur cet examen, organisé dans le cadre de l'Équipe spéciale, se tiendrait à l'automne 2003. M. Maas a souligné que les Parties devaient présenter des données au CMEI pour qu'il puisse élaborer le scénario de base. Il a suggéré au Groupe de travail d'appuyer les travaux et a invité les Parties à élaborer les données nécessaires, en particulier celles sur les niveaux d'activité prévus jusqu'en 2020.

28. M. M. AMANN a présenté le rapport du CMEI sur une méthode d'estimation de l'allongement de l'espérance de vie statistique dû à la réduction des concentrations de particules dans l'atmosphère. Il s'agissait surtout de présenter la méthode qui introduisait la notion d'espérance de vie pour exprimer un résultat final dans l'évaluation des stratégies de réduction de la pollution, mais le rapport a également fourni des résultats à titre indicatif. L'espérance de vie, qui avait nettement diminué en Europe en 1990, allait largement augmenter grâce aux politiques en vigueur d'ici à 2010. Cela étant, il était encore possible de faire davantage. Il fallait encore procéder à une analyse plus approfondie des incertitudes. Il fallait également considérer les effets de la morbidité, qui devraient également englober ceux découlant de l'exposition à l'ozone.

29. La délégation des États-Unis a signalé que des travaux de modélisation analogues étaient en cours en Amérique du Nord. Elle a dit espérer que les travaux d'analyse effectués dans la perspective de l'examen du Protocole de Göteborg ne se limiteraient pas à la zone EMEP mais pourraient également établir un lien avec ceux réalisés en Amérique du Nord. Cela permettrait en outre de mieux tenir compte de la dimension hémisphérique de certains phénomènes. La délégation a offert de coopérer avec l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée.

30. M. AMANN a également informé le Groupe de travail des activités réalisées par le CMEI, et qui seraient en principe financé par les Pays-Bas, concernant l'élaboration de courbes de coûts pour les gaz à effet de serre relevant du Protocole de Kyoto et leur incorporation dans le modèle RAINS. Ces activités s'inscrivaient dans le cadre d'une recherche plus générale des liens entre la pollution atmosphérique régionale et les changements climatiques. Cette recherche était actuellement axée sur trois points: i) les polluants atmosphériques (ozone, SO<sub>2</sub>, aérosols, par exemple) responsables du forçage radiatif; ii) les polluants atmosphériques et les gaz à effet de serre qui ont des sources communes; iii) la maîtrise des polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre qui pourrait être particulièrement rentable si elle s'appuyait sur des mesures procurant des retombées bénéfiques dans l'un et l'autre cas. Il serait possible d'élargir le cadre du modèle RAINS pour y incorporer le méthane (en tant que précurseur de l'ozone et gaz à effet de serre) et d'autres gaz à effet de serre et évaluer le forçage radiatif considéré comme un effet final. Un atelier de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, qui devait avoir lieu à la fin janvier 2003 à l'IIASA, serait consacré aux liens existant entre la pollution atmosphérique régionale et les changements climatiques ainsi qu'à l'évaluation des actions structurelles et non techniques de nature à réduire les effets de la pollution atmosphérique.

31. Un certain nombre de délégations ont fait des observations au sujet des plans qui ont été établis pour étudier les liens avec les changements climatiques. Plusieurs se sont félicitées de la possibilité qui était envisagée de rechercher et quantifier les synergies entre ces deux domaines. Les données qui seraient obtenues seraient d'un grand secours dans les discussions sur la politique à mener et pourraient faire apparaître des domaines où il serait possible de réaliser des économies non négligeables. Ces travaux pourraient également servir à évaluer le rapport coût/efficacité des actions structurelles à prendre en compte dans l'examen du Protocole de Göteborg. Ils pourraient aussi permettre d'établir un lien avec la pollution atmosphérique à l'échelle hémisphérique, qui prenait de plus en plus d'importance. Une délégation a élevé une mise en garde contre la prise en compte simultanée de différents domaines d'action et a proposé de s'en tenir à la méthode traditionnelle consistant à ne considérer qu'un seul polluant ou groupe de polluants à la fois. Deux délégations ont appelé l'attention sur la complexité des modèles climatiques et proposé d'établir, pour ce travail, une étroite collaboration avec des groupes de modélisation des changements climatiques car l'EMEP ne disposait pas de moyens de modélisation suffisants.

32. Le représentant de la Communauté européenne s'est également déclaré favorable aux travaux qu'il était proposé d'entreprendre en vue d'examiner les synergies entre les politiques relatives à la pollution atmosphérique, d'une part, aux changements climatiques, d'autre part. Ces synergies seraient également prises en considération dans le cadre du programme CAFE. Un certain nombre de délégations ont souligné que le choix des scénarios énergétiques et la définition des politiques de l'énergie étaient du ressort des Parties; elles ont suggéré de comparer, le cas échéant, différents scénarios.

33. Le secrétariat a présenté le rapport du Groupe d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac (EB.AIR/WG.5/2002/3), y compris les résultats de la réunion tenue du 26 au 28 novembre 2001 à Bologne (Italie). Il en a fait ressortir les principales conclusions qui faisaient une large place à la nécessité de poursuivre les travaux sur les émissions d'ammoniac de sources non agricoles, et a fait valoir combien il importait d'entreprendre un travail de surveillance (en distinguant l'ammoniac de l'ammonium et en prenant effectivement en compte les tendances sur le long terme). Les travaux allaient également se poursuivre concernant l'examen et la révision éventuelle du Document d'orientation sur les techniques de prévention et de réduction des émissions d'ammoniac, compte tenu du Code-cadre indicatif de bonnes pratiques agricoles pour réduire les émissions d'ammoniac et du document de référence concernant les meilleures techniques disponibles de prévention et réduction intégrées de la pollution établi par la Communauté européenne pour le secteur de l'élevage porcin et de l'élevage avicole.

34. La délégation autrichienne a annoncé que son gouvernement accueillerait, du 28 au 30 octobre 2002, à Vienne, la prochaine réunion du Groupe d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac, qui se tiendrait conjointement avec la réunion du Groupe agriculture de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions.

35. Plusieurs délégations ont fait ressortir l'importance des travaux futurs sur les émissions d'ammoniac de sources non agricoles et ont proposé d'étudier attentivement ces sources lors du prochain cycle de communication des données, car elles étaient probablement sous-estimées dans les inventaires des émissions. La délégation allemande a suggéré que le Groupe d'experts, lorsqu'il examinerait les mesures visant à réduire les émissions dans les bâtiments d'élevage,

s'efforce également d'associer à son débat des experts du comportement animal pour pouvoir prendre en considération la question du bien-être des animaux.

36. Le représentant de la Communauté européenne a informé le Groupe de travail des activités récentes entreprises au titre du programme CAFE de la Commission européenne, en appelant particulièrement l'attention sur les résultats de la dernière réunion de son groupe directeur. Un groupe de travail sur les particules qui avait été constitué en 2002 s'attacherait notamment à examiner les effets sur la santé des particules, en s'appuyant sur les travaux de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et à étudier les diverses solutions envisageables en matière de réduction de la pollution. Un groupe de travail sur la fixation des objectifs et l'analyse des politiques avait été créé en vue d'examiner les activités d'un point de vue stratégique, et il avait commencé à passer en revue les indicateurs qui pourraient être utilisés pour les travaux sur les questions de fond. La Commission européenne a précisé qu'elle se proposait d'élaborer, d'ici à 2004 ou 2005, une stratégie thématique sur la qualité de l'air en Europe. Le site Web du programme CAFE (<http://www.europa.eu.int/comm/environment/air/cafe.htm>) était actuellement mis à jour pour donner un aperçu général de ces activités et d'autres travaux entrepris dans le cadre du programme CAFE.

37. La délégation suédoise a informé le Groupe de travail des progrès réalisés au titre de son programme ASTA sur les stratégies internationales et nationales de réduction de la pollution atmosphérique transfrontière. Un rapport de synthèse avait été publié pour récapituler les résultats obtenus durant les quatre premières années d'activité et pouvait être consulté sur l'Internet ([asta.ivl.se](http://asta.ivl.se)). Un nouveau programme portant sur les travaux à entreprendre jusqu'en 2006 était établi. Dans ce contexte, une plus grande importance serait accordée, entre autres, à l'analyse coût/efficacité et à l'analyse des incertitudes. La Suède était prête à accueillir en 2004 un important atelier pour donner suite à l'atelier organisé à Saltsjöbaden en 2000. Cet atelier serait chargé de procéder à une évaluation de l'état des connaissances scientifiques et à une étude de la base des politiques en matière de pollution atmosphérique, qui serviraient à la fois aux fins de l'examen du Protocole de Göteborg et du programme CAFE. La délégation suédoise a invité les autres Parties, notamment celles d'Amérique du Nord, à participer aux travaux du comité organisateur.

38. La délégation canadienne a remercié la Suède de son invitation et a annoncé qu'elle serait heureuse de collaborer avec la Suède pour préparer cet atelier, considérant l'importance d'une telle réunion dans la perspective de l'examen du Protocole de Göteborg.

39. Le Groupe de travail:

a) A pris note des progrès réalisés par l'EMEP et le Groupe de travail des effets dans le cadre des préparatifs de l'examen du Protocole de Göteborg;

b) A également pris note du rapport sur les modèles d'évaluation intégrée (EB.AIR/WG.5/2002/1), y compris les conclusions de l'atelier sur le traitement des incertitudes dans les modèles d'évaluation intégrée;

c) A invité instamment les Parties à ne ménager aucun effort pour appuyer les deux programmes en communiquant les données nécessaires (données sur les émissions, données de surveillance, charges critiques, etc.) et, en particulier, à soutenir les travaux du CMEI sur le

scénario de base en fournissant dès le début de 2003 les données nécessaires, notamment les données sur les activités prévues jusqu'en 2020;

d) A noté avec intérêt que l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée envisageait d'examiner les liens et les synergies entre les changements climatiques et la pollution atmosphérique à l'échelle régionale, et a décidé d'appeler l'attention de l'Organe exécutif sur ces travaux;

e) A pris note du rapport du Groupe d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac (EB.AIR/WG.5/2002/3), encouragé la poursuite de l'examen et, éventuellement, la révision du Document d'orientation sur les techniques de prévention et de réduction des émissions d'ammoniac (EB.AIR/1999/2, chap. V), et mis l'accent sur l'importance d'une coopération étroite avec l'EMEP;

f) A accueilli avec satisfaction l'offre de l'Autriche d'accueillir, du 28 au 30 octobre 2002, à Vienne, la prochaine réunion du Groupe d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac, qui se tiendrait conjointement avec la réunion du Groupe agriculture de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions;

g) A exprimé sa gratitude à la Suède qui avait offert d'organiser un atelier en 2004 en vue de dresser un bilan de l'état des connaissances scientifiques et de préparer une évaluation pour la discussion sur la politique à mener aux fins de l'examen du Protocole de Göteborg et du programme CAFE.

#### **IV. PRÉPARATIFS DE L'EXAMEN DU PROTOCOLE SUR LES MÉTAUX LOURDS**

40. Le secrétariat a informé le Groupe de travail de la situation concernant les ratifications: 12 instruments ayant été déposés et la ratification de la République de Moldova devant intervenir d'ici peu, le Protocole allait bientôt entrer en vigueur.

41. M. S. DUTCHAK (CSM-E) a informé le Groupe de travail des progrès accomplis par l'EMEP dans ses travaux relatifs aux métaux lourds. L'évaluation des degrés de pollution en Europe avait beaucoup avancé. Le niveau des émissions et le degré de pollution en Europe avaient, au total, diminué en 2000 par rapport aux années précédentes, mais les données d'observation n'avaient pas fait ressortir une tendance bien définie pour toutes les parties de l'Europe au cours des cinq dernières années. Les résultats montraient que la part du transport transfrontière dans les dépôts dépassait les 50 % dans de nombreux pays. Une première évaluation du transport du mercure à l'échelle de l'hémisphère avait été menée à son terme.

42. Le Président du Groupe de travail des effets a exposé les progrès accomplis par le Groupe de travail dans les préparatifs d'un examen du Protocole sur les métaux lourds. Il a souligné que les PIC avaient accordé à ces préparatifs un rang de priorité très élevé et a exposé un certain nombre de constatations qui avaient été faites.

43. M. J.-P. HETTELINGH (CCE) a présenté le rapport commun du CCE et du CSM-E sur la modélisation et la cartographie préliminaires des charges critiques pour le cadmium et le plomb

en Europe. Ce rapport, qui pouvait être consulté dans son intégralité sur l'Internet à l'adresse [www.rivm.nl/cce](http://www.rivm.nl/cce), était résumé dans le document EB.AIR/WG.1/2002/13.

44. Le représentant du PNUE a informé le Groupe de travail qu'à la suite d'une initiative prise par plusieurs pays et sur la recommandation de l'Organe exécutif, le Conseil d'administration du PNUE avait entrepris une évaluation du mercure. Un groupe de travail avait été créé à cet effet et avait accompli la plus grande partie du travail. Les résultats, y compris le projet de rapport, pouvaient être consultés sur l'Internet à l'adresse [www.chem.unep.ch/mercury](http://www.chem.unep.ch/mercury). Le groupe de travail du PNUE était arrivé à la conclusion qu'il existait suffisamment d'éléments attestant d'effets néfastes non négligeables à l'échelle mondiale pour justifier une action internationale en vue de réduire le risque que représentait le rejet de mercure dans l'environnement pour la santé de l'homme et pour l'environnement. Le groupe de travail avait recommandé un certain nombre d'actions à entreprendre sur-le-champ. Le représentant du PNUE a déclaré que le secrétariat du PNUE et celui de la Convention travaillaient en étroite coopération, s'agissant aussi bien des métaux lourds que des POP, et que le PNUE allait selon toute probabilité continuer à participer étroitement aux travaux dans la région de la CEE.

45. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites des travaux accomplis dans le cadre de deux programmes. Un certain nombre d'entre elles ont émis l'idée qu'il serait utile de créer un groupe spécial d'experts chargé de préparer l'examen du Protocole. Il faudrait étendre éventuellement le champ du Protocole à d'autres métaux et examiner les possibilités de réduction tout en tenant compte des travaux effectués en dehors de la région.

46. Une délégation a rappelé l'importance des dépôts de cadmium dans le cas des terres agricoles et proposé d'établir un lien entre les travaux les concernant et ceux relatifs à d'autres émissions provenant de l'agriculture. Une autre délégation a noté que la combustion du charbon était elle aussi une source importante de cadmium.

47. Le Groupe de travail:

a) A pris note de l'état d'avancement des travaux accomplis dans le cadre de l'EMEP et par le Groupe de travail des effets;

b) A pris note de l'état d'avancement des travaux du CCE et du CSM-E relatifs à la cartographie et la modélisation des charges critiques pour le cadmium et le plomb, en exprimant l'espoir que ces travaux pourraient bientôt servir de base pour un débat sur les politiques à adopter;

c) A décidé de recommander à l'Organe exécutif de créer un groupe d'experts des métaux lourds qui commencerait ses travaux en 2003 en formulant des propositions en vue de l'établissement d'un programme de travail;

d) Est convenu que le groupe d'experts devrait, notamment:

i) Réunir les informations disponibles sur les effets de la pollution par les métaux lourds, dans le cadre ou non de la Convention;

- ii) Faire le point des informations relatives aux possibilités de réduction et à leur coût, compte tenu des synergies créées par la réduction des particules;
- iii) Faire le point des informations sur les métaux lourds qui ne figuraient pas encore dans le Protocole; et
- iv) Inviter des Parties à envisager de prendre la direction de ce groupe d'experts.

## **V. PRÉPARATIFS DE L'EXAMEN DU PROTOCOLE SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS**

48. Le secrétariat a informé le Groupe de travail de la situation concernant les ratifications: 12 instruments ayant été déposés et la ratification de la République de Moldova devant intervenir d'ici peu, le Protocole allait bientôt entrer en vigueur.

49. M. D. STONE (Canada), Président du Groupe d'experts sur les POP, a présenté le rapport (EB.AIR/WG.5/2002/2) sur les travaux menés par le Groupe d'experts à ses deuxième et troisième réunions, qui s'étaient tenues à Torun (Pologne) du 24 au 26 octobre 2001 et à Genève les 5 et 6 juin 2002, respectivement. Ce rapport comprenait un résumé des informations concernant la réévaluation programmée des dispositions du Protocole relatives aux substances et des avis émis par les experts de la question. Il comprenait également un résumé des informations fournies sur des substances qui n'étaient pas visées par le Protocole. Le recueil complet des dossiers d'information sur les substances considérées par le Groupe d'experts avait été publié et distribué en tant que document d'information informel par les Pays-Bas, l'un des deux pays chefs de file du Groupe d'experts. M. Stone a exprimé toute sa gratitude aux experts qui avaient procédé à l'évaluation des substances et remercié tout spécialement M. E. van de PLASSCHE (Pays-Bas), qui avait accompli un travail considérable.

50. Le Groupe d'experts poursuivait l'évaluation du dicofol, des paraffines chlorées à chaîne courte et du pentachlorophénol. En outre, l'Allemagne avait annoncé qu'elle préparait un dossier sur l'endosulfane, qui serait prêt à la fin de 2002 au plus tard.

51. La délégation norvégienne a fait savoir qu'elle était prête à accueillir la quatrième réunion du Groupe d'experts à Oslo, en mars 2003. Elle a suggéré d'y inviter des représentants de la Commission pour la protection du milieu marin dans l'Atlantique du Nord-Est (OSPAR) et du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP).

52. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'excellent travail accompli par le Groupe d'experts et ont remercié M. Stone pour sa direction éclairée.

53. Le représentant du CSM-E a présenté un résumé des derniers résultats des travaux de l'EMEP sur les POP. Si des progrès notables avaient été réalisés, la surveillance des POP n'était effectuée que sur 14 sites et des pans entiers du territoire européen ne faisaient l'objet d'aucune surveillance. S'agissant des données d'émission communiquées, les choses s'amélioraient mais, en raison de lacunes persistantes et de doutes concernant la qualité des données, il était toujours nécessaire de compléter celles-ci par des estimations d'experts. Pour ses travaux de modélisation, le CSM-E suivait une approche multimilieux afin de prendre en considération toutes les voies de pénétration des POP dans l'environnement. Dans le cas du benzo(a)pyrène,

indicateur des HAP, des données sur le transport transfrontière étaient disponibles. Le modèle du CSM-E avait été affiné afin qu'il rende mieux compte des dioxines/furanes et des biphényles polychlorés (PCB). La comparaison avec les mesures faisait apparaître une amélioration sensible. Les travaux entrepris pour le compte de l'AMAP avaient mis en évidence l'importance du transport à l'échelle de l'hémisphère, et le CSM-E les poursuivait en leur accordant un rang de priorité élevé.

54. Un certain nombre de délégations ont accueilli avec intérêt cette communication et se sont félicitées des progrès notables dont le représentant du CSM-E avait fait état. En réponse à une question, celui-ci a précisé qu'en 2003 les travaux de modélisation du transport des dioxines/furanes ne seraient pas suffisamment avancés pour que le Centre puisse présenter la version définitive de matrices sources-récepteurs.

55. M. Stone a par ailleurs informé le Groupe de travail des travaux menés par l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique sous la direction de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'Équipe spéciale avait entrepris une évaluation des risques que les POP présentaient pour la santé, évaluation qui avait été soumise au Groupe de travail des effets à sa vingt et unième session (EB.AIR/WG.1/2002/14). Le rapport correspondant, que l'OMS publierait dans sa version intégrale, fournissait des renseignements qui complétaient utilement ceux recueillis par le Groupe d'experts sur les POP. M. Stone a fait observer que l'OMS avait réussi à attirer des experts hautement qualifiés pour procéder à l'évaluation susmentionnée et que celle-ci pourrait être une source d'information précieuse pour l'Organe exécutif lorsqu'il s'agirait d'examiner les propositions visant à ajouter de nouvelles substances à la liste de celles visées par le Protocole.

56. Une délégation a appelé l'attention sur le fait que, le Protocole devant en principe entrer en vigueur en 2003, des Parties pourraient fort bien soumettre sous peu des propositions officielles visant à ajouter de nouvelles substances à la liste de celles visées par le Protocole. Si les informations à fournir et une partie de la procédure à appliquer pour ajouter des substances étaient indiquées dans la décision 1998/2 de l'Organe exécutif, il serait peut-être bon de préciser la marche à suivre pour examiner ces propositions ainsi que d'autres points à considérer. Cette délégation a proposé de demander aux deux Coprésidents du Groupe d'experts de formuler des suggestions à cet égard.

57. Le Groupe de travail:

a) A pris note du rapport sur la nouvelle évaluation des POP (EB.AIR/WG.5/2002/2) et exprimé sa gratitude aux experts qui avaient procédé à cette évaluation, à M. Stone pour sa direction éclairée des travaux et aux pays chefs de file, le Canada et les Pays-Bas;

b) A décidé de soumettre les résumés et les conclusions présentés par le Groupe d'experts à l'Organe exécutif, afin qu'ils puissent être pris en compte dans le cadre de l'examen du Protocole, qui serait entrepris après son entrée en vigueur;

c) A prié le Groupe d'experts de poursuivre ses travaux en 2003 en examinant les substances qu'il n'avait pas encore prises en considération et celles que les Parties avaient décidé de porter à son attention;

d) A remercié la Norvège de son offre d'accueillir la quatrième réunion du Groupe d'experts en mars 2003 à Oslo;

e) A invité les deux Coprésidents du Groupe d'experts à formuler des suggestions concernant la procédure à suivre pour examiner les propositions visant à ajouter de nouvelles substances à la liste de celles visées par le Protocole ainsi que d'autres points à considérer après l'entrée en vigueur du Protocole et à les lui présenter à sa trente-cinquième session;

f) A pris note des informations fournies par l'EMEP et par l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique et a constaté avec satisfaction que les travaux dans ce domaine avaient bien avancé.

## VI. ÉCHANGE D'INFORMATIONS ET DE TECHNOLOGIE

58. M<sup>me</sup> B. OUDART (France) a présenté le premier rapport du Groupe d'experts des questions technico-économiques (EB.AIR/WG.5/2002/4), ainsi que les recommandations d'une réunion sur l'incinération des déchets, premier secteur analysé à titre représentatif par le groupe. Celui-ci se réunirait chaque année pour s'acquitter de ses principales tâches et faire le point de l'avancement des travaux des réunions sectorielles. Les données technico-économiques produites par le groupe seraient communiquées au CMEI qui établirait des courbes de coût. La coopération avec le CMEI et les données validées et agrégées dont il avait besoin allaient être précisées. Deux réunions sectorielles étaient prévues pour la fin de 2002 et les résultats auxquels elles aboutiraient seraient communiqués au Groupe d'experts à sa prochaine réunion, en 2003 (voir [www.citepa.org/forums/egtei/egtei\\_index.htm](http://www.citepa.org/forums/egtei/egtei_index.htm)).

59. La délégation française a dit qu'elle prenait en charge la plupart des travaux entrepris par le Groupe d'experts (84 %) mais qu'elle demandait l'appui des autres Parties ou d'associations industrielles pour les 16 % restants, soit environ 250 000 euros. La délégation allemande a indiqué qu'elle étudierait la possibilité de contribuer, dans le cadre d'un projet, aux travaux entrepris par le Groupe d'experts concernant les nouvelles technologies.

60. En réponse à une question sur les travaux relatifs aux nouvelles technologies, M<sup>me</sup> Oudart a confirmé que la base de données du Groupe d'experts comprendrait des informations à ce sujet.

61. Une délégation a souligné qu'il importait de coordonner les travaux du Groupe d'experts avec ceux concernant l'établissement de modèles d'évaluation intégrée. Le CMEI a confirmé qu'il collaborait étroitement avec le Groupe d'experts. Si les données étaient établies au premier semestre de 2003, les données relatives aux coûts utilisées dans RAINS pourraient être communiquées pour l'examen national avant la fin de 2003.

62. M. J. ZUREK (Pologne) a présenté le rapport de l'atelier consacré aux techniques de réduction des émissions provenant de sources fixes, organisé à Varsovie du 5 au 7 décembre 2001 (EB.AIR/WG.5/2002/5). Les Parties ont étudié la possibilité d'organiser ultérieurement des ateliers qui seraient consacrés en particulier aux techniques de réduction des émissions de particules.

63. Des délégations ont souligné l'importance de l'atelier pour renforcer l'échange de technologies et développer les relations entre les pays en transition, mais elles ont estimé que ses

conclusions et recommandations n'étaient pas assez concrètes. La délégation de la Fédération de Russie a fait observer qu'en rendant plus efficaces l'échange d'informations sur les technologies et l'aide aux pays en transition qui rencontraient des difficultés pour ratifier les protocoles, on pourrait en accélérer le processus de ratification et hâter ainsi leur entrée en vigueur.

64. M<sup>me</sup> K. SCAVO (États-Unis) a présenté le résumé d'un rapport sur la réduction des émissions de mercure provenant des chaudières des centrales au charbon, établi par la délégation des États-Unis (EB.AIR/WG.5/2002/6). Elle a accordé une large place au travail de suivi et aux axes de recherche proposés pour l'avenir.

65. Le secrétariat a informé le Groupe de travail qu'il avait établi une proposition de projet après avoir consulté le Kazakhstan. Ce projet, consacré au renforcement des capacités en matière de gestion de la qualité de l'air et d'application de techniques non polluantes de combustion du charbon en Asie centrale, avait fait l'objet d'une demande de financement adressée au Compte pour le développement de l'ONU. Le projet consistera en grande partie à aider le Kazakhstan à élaborer des plans en vue de l'application de la Convention et de ses protocoles. Les résultats obtenus au Kazakhstan seraient alors exposés au cours d'ateliers auxquels des experts d'autres pays d'Asie centrale seraient invités. Il a été proposé dans le cadre de ce projet d'améliorer une station de surveillance de l'atmosphère établie dans la région et de l'incorporer dans le réseau EMEP.

66. Le Groupe de travail:

a) A pris note du rapport du Groupe d'experts des questions technico-économiques (EB/AIR/WG.5/2002/4), approuvé les tâches énumérées aux paragraphes 7 à 14 et encouragé les Parties qui ne participaient pas encore au Groupe d'experts à désigner un point de contact;

b) A également pris note du rapport de l'atelier sur les techniques de réduction des émissions provenant de sources fixes (EB/AIR/WG.5/2002/5);

c) A prié son Bureau d'étudier les moyens propres à faciliter l'échange d'informations et de technologies en tenant compte des besoins des pays en transition et de lui faire rapport à sa session suivante;

d) A invité les Parties à envisager d'organiser d'autres ateliers sur un thème particulier, tel que les techniques de réduction des émissions de particules;

e) A pris note du résumé (EB.AIR/WG.5/2002/6) d'un rapport sur la réduction des émissions de mercure provenant des chaudières des centrales au charbon communiqué par la délégation des États-Unis qu'il a remerciée pour sa contribution.

## VII. ÉLECTION DU BUREAU

67. Le Groupe de travail a reconduit M<sup>me</sup> K. SCAVO (États-Unis) et M. J. ZUREK (Pologne) dans leurs fonctions de vice-président. Il a élu M<sup>me</sup> N. KARPOVA (Fédération de Russie) et M. J. SLIGGERS (Pays-Bas) Vice-Présidents.

68. Le Groupe de travail a exprimé sa vive reconnaissance à M. D. JOST (Allemagne) et à M. V. SOKOLOVSKY (Fédération de Russie), qui quittaient le Bureau, pour leur remarquable

contribution aux travaux entrepris dans le cadre de la Convention. M. Jost et M. Sokolovsky avaient été tous deux parmi les pères fondateurs de la Convention et avaient beaucoup contribué, à divers postes, à sa mise au point. C'était grâce au dévouement de personnalités telles que M. Jost et M. Sokolovsky que la Convention avait permis de réduire la pollution atmosphérique dans la région de la CEE.

### **VIII. QUESTIONS DIVERSES**

69. Le secrétariat a informé le Groupe de travail des préparatifs d'un atelier sur l'amélioration des communications pour la Convention. L'atelier aurait pour objet de définir les actions propres à attirer l'attention sur la Convention et à la faire mieux connaître, à accroître la sensibilisation aux questions de pollution atmosphérique et à améliorer la concertation avec les Parties et les autres parties prenantes sur les moyens de réduire cette pollution. Organisé avec l'aide de l'Institut de Stockholm pour l'environnement, par l'intermédiaire de son bureau de York, et financé par les États-Unis, le Royaume-Uni, la Suède, et la Suisse, l'atelier aurait lieu au printemps 2003 à Londres et réunirait des experts en matière de communication et des spécialistes de la Convention.

70. La délégation canadienne a souligné qu'il importait de faire mieux connaître la Convention au public et a informé le Groupe de travail qu'avec l'aide de la Suisse, elle avait fait réimprimer la brochure relative au Protocole de Göteborg.

71. Une séance d'information informelle sur la gestion de la qualité de l'air transfrontière en Amérique du Nord a eu lieu le 20 septembre. Le Groupe de travail a exprimé sa gratitude aux délégations du Canada et des États-Unis pour leurs remarquables exposés et a exprimé l'espoir que des réunions analogues pourraient être organisées à l'avenir.

72. La trente-cinquième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen devait se tenir du 15 au 19 septembre 2003.

### **IX. ADOPTION DU RAPPORT**

73. Le Groupe de travail a adopté le rapport de sa trente-quatrième session le 20 septembre 2002.

Annexe

**PROJET DE DÉCISION SUR LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE BASE**

*L'Organe exécutif,*

*Notant* que ni la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance ni aucun de ses Protocoles à une exception près ne contiennent de disposition relative au financement à long terme des activités de base,

*Rappelant* qu'en 1984, les Parties ont adopté un Protocole à la Convention de 1979 qui prévoit le financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP),

*Considérant* que, dans la Déclaration ministérielle de Göteborg de 1999, il est noté que la bonne application de la Convention et de ses Protocoles nécessite des modalités de financement à long terme stables pour les activités de base prévues dans ces instruments,

*Convaincu* qu'il est nécessaire de prendre des dispositions appropriées en la matière,

*Décide* que:

1. Aux fins de la présente décision,

a) On entend par «exercice financier» l'exercice financier de l'Organisation des Nations Unies, et l'expression «budget annuel» est interprétée en conséquence;

b) On entend par «Fonds général d'affectation spéciale» le Fonds général d'affectation spéciale pour le financement de l'application de la Convention, qui a été créé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies;

c) On entend par «centres internationaux désignés» les centres internationaux de coordination des activités relatives aux effets et des travaux consacrés à l'établissement de modèles d'évaluation intégrée découlant de la Convention qui sont indiqués à l'appendice I ci-après;

d) On entend par «dépenses liées aux activités de base» les dépenses de coordination internationale des activités relatives aux effets sur la santé, les matériaux et les écosystèmes ainsi que des travaux consacrés à l'établissement de modèles d'évaluation intégrée à entreprendre dans les centres internationaux désignés qui sont couvertes par le plan de travail adopté par l'Organe exécutif, à l'exception des dépenses couvertes par le Protocole au Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP);

e) On entend par «contributions en nature» les contributions faites directement par les Parties à la Convention ou Signataires de la Convention à un centre international désigné aux fins de travaux liés aux activités de base, ainsi que les autres contributions considérées dans les

décisions des Parties, réunies dans le cadre de l'Organe exécutif, comme étant des contributions en nature aux fins de la présente décision.

2. L'Organe exécutif adopte par consensus un budget annuel pour couvrir les dépenses liées aux activités de base, et ce avant le début de l'exercice financier correspondant, et le total des budgets provisoires pour chacun des deux exercices financiers suivants est établi en même temps.
3. Les dépenses liées aux activités de base indiquées dans le budget annuel sont financées par des contributions en espèces et/ou en nature de toute Partie à la Convention ou de tout Signataire de cet instrument ainsi que, sur la recommandation du Groupe de travail des effets ou de l'Organe directeur de l'EMEP et sous réserve de l'approbation de l'Organe exécutif, par tout autre pays, organisation ou particulier qui souhaite contribuer au financement des activités de base.
4. Toutes les contributions en espèces sont versées au compte du Fonds général d'affectation spéciale.
5. Les contributions visées au paragraphe 3 devraient être déterminées conformément au barème des contributions qui figure à l'appendice II ci-dessous.
6. Le secrétariat présente pour examen à l'Organe exécutif à chaque session annuelle une liste des contributions, en espèces ou en nature, versées au cours de l'exercice financier précédent pour faire face aux dépenses liées aux activités de base menées au titre de la Convention et de ses Protocoles. Le secrétariat établit la liste des contributions en nature faites à un centre international désigné en se fondant sur les informations qui lui sont fournies par la Partie contributive et confirmées par le centre recevant la contribution.

Appendice I

CENTRES INTERNATIONAUX DÉSIGNÉS

Centre de coordination du Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures:

*au Centre for Ecology and Hydrology, Bangor (Royaume-Uni).*

Centre du Programme international concerté de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes:

*à l'Institut finlandais de l'environnement, Helsinki (Finlande).*

Centre de coordination principal du Programme international concerté d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts:

*au Centre fédéral de recherche sur la foresterie et les produits forestiers, Hambourg (Allemagne).*

Centre du Programme international concerté d'évaluation et de surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs:

*à l'Institut norvégien de recherche sur l'eau, Oslo (Norvège).*

Centre de recherche principal du Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels:

*à l'Institut suédois de la corrosion, Stockholm (Suède).*

Centre de coordination pour les effets, Programme international concerté de modélisation et de cartographie:

*à l'Institut national de la santé publique et de l'environnement, Bilthoven (Pays-Bas).*

Centre pour les modèles d'évaluation intégrée, Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée:

*à l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués, Laxenbourg (Autriche).*

Centre de travaux sur les effets de la pollution atmosphérique sur la santé:

*au Centre européen pour l'environnement et la santé de l'OMS à Bonn (Allemagne).*

Appendice II

## BARÈME DES CONTRIBUTIONS

On trouvera ci-après le barème des contributions visé au paragraphe 5:

<b>Parties à la Convention<sup>a</sup></b>	<b>Quote-part en %</b>
Arménie	0,005
Azerbaïdjan	0,009
Bélarus	0,044
Bosnie-Herzégovine	0,009
Bulgarie	0,030
Croatie	0,091
Chypre	0,088
République tchèque	0,472
Estonie	0,023
Géorgie	0,012
Hongrie	0,279
Islande	0,077
Kazakhstan	0,065
Kirghizistan	0,002
Lettonie	0,023
Liechtenstein	0,014
Lituanie	0,039
Malte	0,035
Monaco	0,009
Norvège	1,501
Pologne	0,878
République de Moldova	0,005
Roumanie	0,135
Fédération de Russie	[2,788] <sup>b</sup>

---

<sup>a</sup> Canada et États-Unis: contributions volontaires.

<sup>b</sup> À revoir lors d'une session ultérieure de l'Organe exécutif.

<b>Parties à la Convention<sup>a</sup></b>	<b>Quote-part en %</b>
Slovaquie	0,100
Slovénie	0,188
Suisse	2,960
Ex-République yougoslave de Macédoine	0,014
Turquie	1,022
Ukraine	0,123
Yougoslavie	0,046
Autriche	2,200
Belgique	2,623
Danemark	1,740
Finlande	1,213
France	15,021
Allemagne	22,694
Grèce	1,252
Irlande	0,683
Italie	11,766
Luxembourg	0,186
Pays-Bas	4,037
Portugal	1,073
Espagne	5,851
Suède	2,385
Royaume-Uni	12,860
Communauté européenne	3,330

-----

---

<sup>a</sup> Canada et États-Unis: contributions volontaires.